

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3902

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du programme d'aménagement

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3902**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du programme d'aménagement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie a été créée le 10 décembre 2012 par délibération du Conseil n° 2012-3419. C'est une première phase de réalisation d'un secteur plus vaste.

Les objectifs annoncés pour l'aménagement de ce secteur sont les suivants :

- produire une offre de logements mixte et diversifiée en adéquation avec le programme local de l'habitat (PLH) et complémentaire à l'offre existante et programmée,
- développer un programme de commerces et de services renforçant le caractère résidentiel des 2 secteurs à développer,
- assurer un développement économique avec la création d'un pôle tertiaire cohérent au niveau des 2 secteurs,
- permettre la poursuite de la constitution du maillage viaire du secteur Carré de Soie à travers la création de nouvelles voiries,
- identifier les équipements publics nécessaires au développement des 2 secteurs.

Souhaitant offrir sur les 11 hectares de la ZAC Villeurbanne La Soie, une programmation urbaine diversifiée, dans le cadre d'une enveloppe constructible prévisionnelle de 200 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON), le programme global de constructions à édifier dans la zone se déclinera de la façon suivante :

- 116 000 mètres carrés de logements, soit environ 1 650 logements dont une partie significative (41,5 %) sera développée en produits aidés (logement social : prêt locatif à usage social -PLUS-, prêt locatif aidé d'intégration -PLAI-, prêt locatif social -PLS-, et accession sociale). Une partie du périmètre de la ZAC est située en zone de TVA réduite au titre de la zone urbaine sensible (ZUS) Villeurbanne Les Brosses,
- 75 000 mètres carrés d'activité tertiaire soit environ 3 750 salariés,
- 2 000 mètres carrés de commerces,
- 7 000 mètres carrés d'équipements publics.

Le projet s'appuie sur un programme prévisionnel d'équipements publics de superstructures composé :

- d'un groupe scolaire de 14 classes,
- d'une crèche de 42 berceaux,

- d'un gymnase de quartier avec un terrain extérieur,
- d'un terrain de sport de proximité.

Programme d'aménagement des espaces publics

Le programme d'aménagement de l'opération ZAC Villeurbanne La Soie définit les vocations et les usages des infrastructures à créer ou à requalifier.

Le programme est fondé sur les principes suivants :

- concevoir un projet urbain global en recomposant le maillage viaire, plus particulièrement en le complétant au niveau des dessertes nord-sud du quartier et en créant un maillage viaire secondaire est/ouest pour relier les structurantes nord/sud et retrouver des continuités urbaines avec le maillage existant (notamment affirmer et conforter l'identité de la rue de la Soie),
- créer un nouveau quartier aux portes du canal, créer des liens et des ouvertures vers le canal, support de qualité paysagère et de nouveaux usages,
- valoriser le patrimoine existant,
- créer des ambiances paysagères fortes et un paysage des rues différencié et attractif qui diffusent à travers les îlots privés et composent le "Parc habité" :
 - . les allées du canal (Poudrette/Jarra et voie nord-sud),
 - . le grand jardin et la promenade Jacquard,
 - . les jardins de poche autour de l'Amande et de la rue Decomberousse,
 - . le mail, séquence de la coulée verte,
 - . l'avenue historique requalifiée ;
- créer des lieux d'intensité urbaine : centralité, animation, détente, promenade, etc.

Des propositions d'aménagement d'emplacements réservés ont été faites dans le cadre de la modification n° 10 du plan local d'urbanisme (PLU) pour :

- la création de parcs et places :

. l'esplanade de l'union (5 500 mètres carrés pour la place et 4 700 mètres carrés pour les allées) lieu de centralité et de représentation, espace support de vie locale au travers du développement commercial, d'un marché forain, pôle tertiaire,

. le parc Jacquard (5 700 mètres carrés) représente un véritable poumon vert pour la ZAC. Il se situe en léger contrebas de toute la partie sud de la ZAC. Il s'agit ici de créer un îlot de verdure ceint d'une noue pouvant accueillir des eaux de ruissellement de voiries publiques ;

- l'élargissement et la création de nouvelles voies publiques :

- . élargissement de la rue de la Poudrette,
- . les nouvelles voies : nord/sud et est-ouest ;

- prolongement de la rue Legay pour relier la ZAC aux quartiers du sud de la ligne T3 (Bel Air-les Brosses), le reste du Carré de Soie et le centre-ville de Villeurbanne.

Le périmètre élargi de l'étude de composition générale sera délimité par les voiries suivantes :

- au nord, par l'avenue Léon Blum,
- à l'est, par la rue de la Poudrette,
- au sud, par la rue Bertin et le tramway,
- à l'ouest, par les rues Legay prolongée et la rue de La Soie faisant limite avec l'Amande.

Sur la base de ce programme, un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé en mai 2013 pour un montant estimé à 1 700 000 € HT, compte tenu d'un montant de travaux d'environ 14 500 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve le programme d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.